

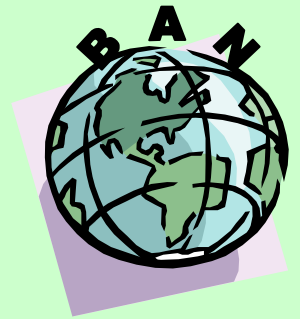
BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante

<http://www.ban-asbestos-france.com>

Patrick HERMAN (président)
Algues 12230 Nant

Tél/fax : 05 65 62 23 02
Email : patrick.herman@free.fr



Communiqué de presse du 3 juin 2010

AMIANTE : LA SCANDALEUSE INCURIE DE LA COMEDIE FRANCAISE

Déjà condamnée il y a quelques mois dans une affaire semblable, la Comédie Française vient de voir **de nouveau sa responsabilité établie par la justice** dans une procédure engagée par la veuve d'un salarié décédé d'une asbestose provoquée par l'inhalation de poussières d'amiante. En effet, la Cour d'Appel de Versailles, statuant le 25 février dernier, a infirmé le jugement du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Nanterre qui avait cru bon d'écarter dans un premier temps la faute inexcusable de l'employeur.

Le personnel de l'établissement, mais aussi les acteurs et le public, ont été exposés depuis des décennies aux fibres mortelles par différentes sources de contamination. Ecartant les piètres arguments de l'employeur, la Cour d'Appel de Versailles a fait la démonstration de l'incurie scandaleuse de ce dernier : la Comédie Française avait ou aurait dû avoir conscience du danger. Le tableau 30 des maladies professionnelles n'a-t-il pas été créé...en 1950 ? Elle a été alertée dès la fin des années 70 et durant des années par quelques syndicalistes dont le responsable de la climatisation, mais s'est enfermée dans son déni de la réalité. Elle s'est bien gardée de donner des informations au personnel sur la dangerosité de leur environnement de travail, les laissant ainsi sans défense face à un danger qu'ils ignoraient.

Constatant qu'« *en dépit de la présence de ces poussières, la Comédie Française n'a pris aucune mesure de nature à prévenir leur inhalation* », la Cour a donc logiquement conclu que l'employeur avait manqué à son obligation de sécurité de résultat et reconnu sa faute inexcusable.

Ceci étant fait, une question demeure, que Ban Asbestos France se doit de poser : combien d'établissements publics à la situation semblable y a-t-il encore en France ? Il est temps que tous les salariés de ces lieux publics et que tous ceux qui les fréquentent exigent que la vérité soit dite sur leur dangerosité et que des poursuites soient engagées contre ceux qui ont laissé perdurer une telle situation.

Contact : Gérard VOIDE 01 48 53 31 45